

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial du produit	: P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre) (désinfectant)
Code du produit	: PA00206491 / 91103119
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Fonction ou Catégorie d'usage	: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
service.france@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Met. Corr. 1 H290
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H290 - Peut être corrosif pour les métaux
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine P260 - Ne pas respirer les vapeurs P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
C9-11 Pareth-n	(N° CAS) 68439-46-3 (N° CE) Polymer	10 - 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Citric Acid	(N° CAS) 77-92-9 (N° CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	5 - 10	Eye Irrit. 2, H319
Lactic Acid	(N° CAS) 79-33-4 (N° CE) 201-196-2	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Didecyldimonium Chloride	(N° CAS) 7173-51-5 (N° CE) 230-525-2 (N° REACH) 01-2119945987-15	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	(N° CAS) 85409-23-0 (N° CE) 287-090-7 (N° Index) 287-090-7	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Benzalkonium Chloride	(N° CAS) 68391-01-5 (N° CE) 269-919-4	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde	(N° CAS) 31906-04-4 (N° CE) 250-863-4 (N° REACH) 01-2119971808-21	< 1	Skin Sens. 1A, H317

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Toux. Eternuement.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Douleur. Rougeur. Gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Voir la section 10.

Informations sur le stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Lactic Acid (79-33-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	592 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	35.4 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	296 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1.3 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
Citric Acid (77-92-9)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.44 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.044 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	34.6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3.46 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	33.1 mg/kg poids sec

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Citric Acid (77-92-9)	
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l
Didecylidimonium Chloride (7173-51-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	8.6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	18.2 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.002 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0002 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.00029 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2.82 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.28 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1.4 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0.595 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Equipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle ne sont requis qu'en cas d'usage professionnel ou pour les grands paquets (pas les paquets domestiques). Pour un usage consommateur, veuillez respecter les recommandations figurant sur l'étiquette de ce produit.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Non applicable.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	Coloré.		
Odeur	plaisante (parfum).		
Seuil olfactif		ppm	Odeur perçue en utilisation normale
pH	2.2		
Point de fusion		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point de congélation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition	> 95	°C	
Point éclair		°C	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Flammabilité (solide, gaz)			Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Limites d'explosivité		g/m ³	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de la vapeur			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1.07		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	5	cP	
Propriétés explosives	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2)).		
Propriétés comburantes	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2)).		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Mélange

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)	
Toxicité aiguë	Non classé (*)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (*)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé (*)
Cancérogénicité	Non classé (*)
Toxicité pour la reproduction	Non classé (*)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé (*)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé (*)
Danger par aspiration	Non classé (*)

(*) Basé sur les données disponibles sur la substance et/ou le produit, les critères de classification du produit ne sont pas remplis. Voir Section 2 et Section 16, respectivement pour la classification de danger applicable et pour la procédure de classification.

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

11.1.2. Substances dans le mélange.

Toxicité aiguë:

Lactic Acid (79-33-4)	
DL50 orale rat	3543 mg/kg EPA OPP 81-1
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg EPA OPP 81-2
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 7.94 mg/l/4h OECD 403
Benzalkonium Chloride (68391-01-5)	
DL50 orale rat	>300-2000 mg/kg bw
Citric Acid (77-92-9)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg bw (//OECD 401)
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)
Didecyldimonium Chloride (7173-51-5)	
DL50 orale rat	329 mg/kg bw (OECD 401)
C9-11 Pareth-n (68439-46-3)	
DL50 orale rat	>300-2000 mg/kg bw

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Lactic Acid (79-33-4)	
CL50 poisson 1	130 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	130 mg/l OECD 202; Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l OECD 209
ErC50 (algues)	> 2800 mg/l OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC chronique algues	1900 mg/l OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata
Benzalkonium Chloride (68391-01-5)	
CE50 Daphnie 1	= 0.016 mg/l
Citric Acid (77-92-9)	
CL50 poisson 1	440 ml/l //OECD 203; Leuciscus idus melanotus; 48 h
CE50 Daphnie 1	1535 mg/l Daphnia magna; 24 h
NOEC chronique algues	425 mg/l Scenedesmus quadricauda; 8 d
Didecyldimonium Chloride (7173-51-5)	
CL50 poisson 1	0.49 mg/l OECD 203; Danio rerio; 96 h
CL50 autres organismes aquatiques 1	17.9 mg/l OECD 209; 3 h
CE50 Daphnie 1	0.029 mg/l OECD 202; Daphnia magna; 48 h
ErC50 (algues)	0.062 mg/l OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 72 h
NOEC (chronique)	4 mg/l OECD 209; 3 h
NOEC chronique crustacé	0.021 mg/l OECD 211; Daphnia magna; 21 d
NOEC chronique algues	0.013 mg/l OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 3 d

12.2. Persistance et dégradabilité

Lactic Acid (79-33-4)	
DBO (% de DThO)	67 % DTO
Citric Acid (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	100 % DOC; OECD 301 E; 19 d; > 60% (10 d)
Didecyldimonium Chloride (7173-51-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	71 % CO2; OECD 301 B; 60% (10 d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lactic Acid (79-33-4)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	-0.65
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Citric Acid (77-92-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

Didecyldimonium Chloride (7173-51-5)	
Log Pow	-41
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Lactic Acid (79-33-4)	
Mobilité dans le sol	< 20.9

Didecyldimonium Chloride (7173-51-5)	
Mobilité dans le sol	24433 OECD 106

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.

Composant	
Lactic Acid (79-33-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Citric Acid (77-92-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Didecyldimonium Chloride (7173-51-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : Éliminer conformément à la réglementation locale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Didecyldiméthylammonium chloride), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

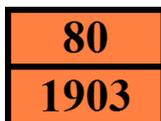
Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Soumis aux prescriptions
Règlement du transport (RID)	: Soumis aux prescriptions
Danger n° (code Kemler)	: 80
Code de classification (ONU)	: C9
Panneaux oranges	:



Disposition spéciale (ADR)	: 274
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Code de restriction concernant les tunnels	: E
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Soumis aux dispositions
Désignation officielle de transport (IMDG)	: DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Groupe d'emballage (IMDG)	: III

14.6.3. Transport aérien

Règlement. du transport (IATA)	: Soumis aux dispositions
--------------------------------	---------------------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Étiquetage des composants	: 15-30% Agents de surface non ioniques; <5% Agents de surface cationiques; Parfums, Citronellol, Hydroxycitronellal, Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde, Limonene, Linalool, Désinfectants.
---------------------------	--

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO	: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
--------------------------	---

Autres informations, restrictions et dispositions légales	: Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents: Directive biocides (98/8/CE).
---	--

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement	: Non applicable
---------------------------	------------------

P&G Professional - C3 concentré - Nettoyant pour sanitaires (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

16.2. Abréviations et acronymes

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test. LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne) . PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique . PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet. vPvB : Très persistant et Très bioaccumulable. AND: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. ATE: Estimation de la toxicité aiguë. DNEL: Dose dérivée sans effet. OEL : Limite d'exposition professionnelle. ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	Méthode de calcul

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit